



MUNICIPALITÉ  
DE CRASSIER

Préavis N°50/2011  
Au Conseil Communal de Crassier

## **Municipalité de Crassier**

### **Préavis no 50/2011**

# **Réhabilitation et transformation du bâtiment ECA 81 (annexe Bœuf Rouge) Réaménagement extérieur (Crédit d'investissement)**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## INTRODUCTION

Lors de la présentation du préavis municipal No 37/2009 concernant l'acquisition de la parcelle n 9 « Bœuf Rouge » la Municipalité informait le Conseil Communal qu'un nouveau préavis sera établi en temps opportun au sujet des éventuelles rénovations et aménagements futurs.

## COMMENTAIRES

Lors de la mise à l'enquête concernant la parcelle 9, les services de l'Etat n'ont pas acceptés que le personnel et les clients du restaurant utilisent les mêmes sanitaires. De plus, l'endroit prévu pour les sanitaires du personnel au sous-sol a également été refusé par les mêmes services car la hauteur du plafond n'était pas conforme. Il a fallu de ce fait trouver un nouvel endroit pour l'installation de ces sanitaires, endroit qui nous a semblé opportun d'inclure dans la réhabilitation et transformation du bâtiment ECA 81(annexe) et du réaménagement extérieur.

Selon nos investigations, il n'est pas nécessaire de démolir entièrement l'annexe mais de laisser intact le mur situé contre la parcelle voisine afin de profiter de garder la limite entre les parcelles à 1 mètre comme l'autorise notre règlement sur les constructions.

Au nord de l'annexe seront installés les vestiaires homme et femmes du personnel dans un local d'environ 11 m<sup>2</sup>, la partie médiane est prévue pour un local de 9.9 m<sup>2</sup> qui abritera les containers et la partie sud est prévue pour un local de rangement (mobilier terrasse) de 13.2 m<sup>2</sup>.

L'aménagement extérieur consiste au renforcement du mur côté place de jeu, la création d'une place de jeu de boules, les passe-pied, circulation, pavage, engazonnage et plantations.

## COÛT

Réhabilitation de l'annexe	Fr. 245'000.00
Réaménagement du jardin	Fr. 120'000.00
Divers et imprévues	<u>Fr. 18'000.00</u>
Total final prévu des travaux	<u>Fr. 383'000.00</u>

## Conclusions

Vu ce qui précède, La Municipalité de Crassier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 24 février 2011,
- vu le préavis municipal N° 50/2011 – janvier 2011 – Réhabilitation et transformation du bâtiment ECA 81 (annexe « Au Bœuf Rouge ») - Réaménagement extérieur,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

**D'accepter le préavis N° 50/2011 – Réhabilitation et transformation  
du bâtiment ECA 81 (annexe « Au Bœuf Rouge »)  
Réaménagement extérieur  
(Crédit d'investissement)**

**De financer cet investissement par la trésorerie courante pour  
Fr. 383'000.00**

**D'amortir l'investissement par un amortissement annuel de Fr. 38'300.00  
à charge du compte de fonctionnement N° 3511.300.3**



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 janvier 2011 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  
J.-P. Heller

La Secrétaire:  
B. Isabettini

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*

Délégué municipal à convoquer: M. J.-P. Heller, Syndic, M. L. Badan, Municipal.